

GDPR : projet national du secteur des pharmacies – où en est-on ?

Pour apporter une solution à l'entrée en vigueur des nouvelles règles de vie privée européennes, le 25 mai (Règlement sur la protection des données générales - 'GDPR'), l'APB et l'OPHACO, en collaboration avec les Unions professionnelles locales, les offices de tarification et les maisons de soft, ont lancé un projet national via lequel ils vont accompagner leurs membres dans l'implémentation de cette nouvelle directive.

Etat des lieux

En février et début mars, SpotIT, la société de consultance s'occupant de l'accompagnement du projet GDPR pour le secteur de la pharmacie, a recueilli des informations sur le mode de traitement des données dans notre secteur au travers d'entrevues aléatoires avec les différentes parties. Les entretiens réalisés constituent le point de départ pour des éléments qui requièrent une attention particulière car l'approche actuelle du traitement des données personnelles peut comporter un risque. Au cours des prochaines semaines, SpotIT continuera l'analyse et la rédaction de cette information. On regardera notamment le registre de traitement obligatoire, l'échange de fichiers entre les pharmacies et d'autres parties, les contrats avec les fournisseurs, les contrats avec les employés, les politiques de sécurité existantes, etc. Sur la base de ce rapport, on déterminera ce qui est pertinent ou non pour les pharmacies, les unions professionnelles, les offices de tarification et les maisons de soft. En avril et en mai, nous continuerons à travailler sur des recommandations concrètes. Nous vous tiendrons au courant.

Avez-vous encore des questions ?

Denis Hanjoul
Juriste d'entreprise APB
E-mail: gdpr@apb.be